



L'édito

Chères Saint-Clairoises, Chers Saint-Clairois,

A en croire le décret du 30 juin, nous devrions tous passer un été assez serein, puisque beaucoup de restrictions ont été levées. Restons tout de même prudents, le virus de la Covid circule toujours activement. A ce propos, beaucoup trop de masques jonchent le sol, sur les trottoirs, les routes, et l'espace public en général. C'est une pollution que nous pouvons tous éviter facilement, d'autant plus qu'ils se recyclent si vous les déposez dans les boîtes de collecte prévues à cet effet. Vous retrouvez ci-dessous les emplacements de ces boîtes.

Comme dans beaucoup de communes voisines, la nature a repris ses droits et le printemps a été marqué par la présence d'herbe sur l'espace public. L'abolition des substances chimiques rend le désherbage plus périlleux, comme nous l'expliquons dans cette lettre. Si la végétation qui pousse aux abords de votre maison vous gêne, je vous invite à l'arracher vous-même, et de participer ainsi, à votre manière, à la vie de la collectivité.

Des travaux sont programmés cet été sur le réseau d'eau potable, et Enedis prévoit une coupure du réseau électrique en centre-ville. Même si les riverains sont avertis par les mandataires, nous faisons notre possible pour relayer ces informations pratiques (et toute l'actualité) sur « Panneau Pocket » et le site de la commune.

L'été est la période de l'année propice à la vie en extérieur, nous aimons tous nous retrouver dans nos jardins et dans les parcs publics. Afin que ces moments restent agréables pour tous, soyons vigilants à respecter les règles du « bien vivre ensemble » comme les horaires pour les activités bruyantes. Souvenons-nous que « notre liberté s'arrête là où commence celle des autres ». Si vous voulez vivre dans de bonnes conditions dans notre commune à taille humaine, il faut que chacun d'entre nous veille à ne pas créer de nuisances à ses voisins...

Je vous souhaite un très bel été. A très bientôt.
Olivier Merlin.

L'actu en bref...

Retrouvez toute l'actualité en détails sur le site de la ville

@ : www.st-clair-du-rhone

Les cartes d'accès **WAM PARK** gratuit à la base de loisirs ne sont désormais plus distribuées en mairie.

Rendez-vous à l'accueil de **Wam Park** munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La carte d'accès vous sera délivrée sur place.

FERMETURE DU PONT DE CONDRIEU du 19 au 30 juillet.

Découvrez le reportage sur les travaux de la salle Benatru (*futurs locaux de l'accro enfance*) sur le site de la ville.



Vous n'avez pas encore téléchargé l'application **PANNEAU POCKET** sur votre portable ? N'attendez plus ! L'application est gratuite.



Opération tranquillité vacances

N'oubliez pas de signaler votre départ en vacances à la brigade de gendarmerie. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

RECYCLEZ VOS MASQUES !



Des boîtes de collectes sont disponibles dans les locaux du centre de Loisirs, en mairie ainsi qu'à la résidence Clariana.

#COULEPASTONÉTÉ :

les risques de noyade dans les rivières, canaux et fleuves sont importants. La baignade y est interdite.

Plus d'infos sur <https://www.vnf.fr/>



La collecte nationale pour la **Croix Rouge** a eu lieu les 29 et 30 mai. Le montant de la collecte s'élève à 640€. Merci aux généreux donateurs.



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • #canicule



Depuis 2015, la loi interdit toute utilisation de pesticides et autres désherbants pour traiter, entre autres, les abords des voiries de la commune. Ainsi, la Mairie a mandaté en 2017 un organisme de protection sanitaire (le réseau FREDON) afin d'élaborer un « plan de désherbage » permettant de définir des objectifs d'entretien de la commune par le biais d'une carte décrivant les zones d'entretien régulier, modéré, faible, ou encore minimal.

Zone d'Entretien régulier	Zone d'Entretien modéré	Zone d'Entretien faible	Zone d'Entretien naturel
Ces espaces nécessitent un entretien strict, très soigné et très régulier. La végétation spontanée est peu tolérée : sites ayant un attrait touristique, historique ou sportif au sein de la commune.	L'entretien y est moins intensif. La végétation spontanée est acceptée, tout en étant maîtrisée (contrôle de la hauteur de la végétation). Il n'y a pas d'enherbement total.	La végétation est présente. La propreté et la sécurité sont assurées. La présence d'une faune et d'une flore spontanée est acceptée. Les tontes et les fauchages sont plus espacés pour préserver la biodiversité sur ces lieux.	Ce sont des zones où il n'y a pas de désherbage. Ce sont des routes naturelles, sous-bois, ou chemins agricoles. La végétation se développe dans des espaces laissés libres pour favoriser la biodiversité.

Les zones nécessitant un entretien modéré ou faible représentent (selon ce plan) une large majorité des espaces dont la mairie à la charge. Depuis 2018, les actions des services techniques vont au-delà de ces préconisations : **quasiment toute la commune est considérée comme entretien modéré, voire régulier.**



Il faut savoir que les résidus de pesticides restent actifs dans le sol pendant 5 à 6 ans. 2020 a donc été la première année où la nature a repris ses droits !

Quels sont ces espaces n'incombant pas à la commune ?

- Le long de la voie ferrée (rue Joseph Perret, le Pont sous la voie ferrée et les abords des Grouillères par exemple) : ces talus sont la propriété de la SNCF.
- La montée de Varambon, le CD4 entre Varambon et le rond-point de la gendarmerie : le coté sans trottoir incombe au département (routes départementales).
- Les voiries et talus privés (n'appartenant pas au domaine public sur le cadastre), notamment dans les lotissements par exemple.

Néanmoins, lorsque la sécurité est en jeu (manque de visibilité), les services techniques de la commune interviennent ponctuellement.

Qui, Quand, comment et avec quoi ?

7 personnes appartenant aux unités « cadre de vie » et « jardins » des Services Techniques sont affectées au désherbage de la commune. Selon les aléas (pousse rapide, sécurité en jeu), l'ensemble des services techniques, soit 18 personnes, peut être mobilisé sur cette tâche.

Chaque année, le désherbage débute début mars, selon un planning prédéfini. Toutefois, les conditions météorologiques, et autres aléas imposent, comme cette année, de déroger à cette planification afin de prioriser les problèmes de sécurité (manque de visibilité liée à l'herbe trop haute, trottoirs trop envahis) Cette « désorganisation » a souvent pour conséquence la nécessité de refaire certaines zones alors que d'autres n'ont pas encore été désherbées.

Plusieurs techniques en fonction du terrain :

Les bords de talus le long des routes sont faits avec un broyeur, le but étant de garder une bande de sécurité (visibilité et circulation des piétons). Fin juin, ces talus sont repris par une épaveuse (prestataire extérieur)

Les zones urbaines sont traitées avec les « rototils » et les

« citycuts », les déchets verts étant ramassés manuellement. Sur les goudrons, et les revêtements qui le permettent, c'est la balayeuse qui assure, entre autres, la fonction de désherbage.

Dans les chemins, un seul passage par an est prévu.

Quelques points « noirs »

☹ Le « rotofil » et le « citycut » abiment les bas de murs en crépis. C'est pourquoi ces abords ne seront sans doute pas parfaits. Il vous est aussi possible d'arracher vous-même les quelques herbes qui restent après le passage des agents techniques...

☹ Certains revêtements rendent le désherbage mécanique difficile voire impossible sans être détérioré (exemple : parking du pôle médical, cimetières). Une des solutions à l'étude serait d'enherber puis tondre ces zones.

Pensons environnement...

La fauche haute et raisonnée est volontaire : elle limite l'implantation de l'ambrosie et permet le respect de la biodiversité sur nos talus. Les coquelicots sont de retour sur notre commune... et savez-vous que nous avons des orchidées sauvages ?



Luttons contre le moustique tigre :

Le moustique tigre qui vous pique est né chez vous : couvrez, jetez, videz tous les récipients pouvant contenir de l'eau. Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr

Plus d'info sur @ : www.st-clair-du-rhone



photovoltaïque



Après une phase d'études techniques et environnementales, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) réalisera au mois de septembre la construction d'un parc photovoltaïque au nord de notre commune. Sur une surface de 9 ha, environ 15 500 panneaux seront installés, pour une production énergétique de 10,3 GWh/an, soit la consommation de 4 100 habitants.

Les coûts d'investissement de cette centrale d'énergie « verte » s'élèvent à environ 5 M€.

Dans ce cadre, un financement participatif sera proposé à la population. Les habitants de St Clair du Rhône seront prioritaires sur cette offre de placement. A cet effet, une réunion d'information sera organisée à l'automne pour les personnes intéressées.



LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Pour la deuxième année consécutive le service a participé à la semaine nationale de la petite enfance. Cette année le thème était « Drôles d'histoires: les héros c'est nous ». Cette semaine a été l'occasion pour les professionnelles et les usagers de sortir du quotidien. Pour ce thème, nous nous sommes appuyées sur notre projet pédagogique en reprenant nos valeurs tournées vers la libre expérimentation et la motricité libre. Nous avons offert la possibilité, aux enfants de la SMA, d'être acteurs de leurs propres histoires et d'en devenir les auteurs.

Au programme : Peinture sur corps pour créer des silhouettes de héros, pâtisserie pour régaler les aînés de la commune, expérimentation culinaire comme des magiciens, mise en scène du livre « La chasse à l'ours » et utilisation de la nature pour devenir des artistes en herbe.

Avec un soupçon d'appréhension, une pincée de curiosité et un peu d'imagination, les enfants ont été plus que des héros...ils ont été des super héros !

Maintenant, la fin d'année se dessine ... rythmée des diverses sorties d'été et de la fête pour les grands qui partent à l'école vers de nouvelles aventures !

Rendez-vous est donné en septembre pour accueillir de nouveaux enfants et retrouver les habitués ! Bel été à tous !

Ça s'est passé à St Clair... au Pôle Petite Enfance



LE POINT ACCUEIL FAMILLES

Besoin d'un mode d'accueil individuel ou collectif ? N'hésitez pas à contacter le PAF !

Nous vous renseignerons et vous accompagnerons dans votre recherche, selon vos besoins !

paf@mairie-stclairdurhone.com / 04.27.69.82.47

Prochaine commission d'admission pour le Multi Accueil : le mercredi 20 octobre 2021

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Cette année, le RAM l'Arc en Ciel, a participé aux côtés de la SMA à la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

Cette semaine intitulée « les héros c'est nous » a été ponctuée par des parcours sensoriels, de la peinture corporelle, des opérations « Nettoyons la Nature » etc...

Au quotidien, le RAM continue de proposer, lors des temps collectifs, diverses activités : cuisine, motricité, activités manuelles, temps comptines, transvasement...

Le RAM organise aussi des vendredis partagés : moments de rencontre ouverts aux familles et assistantes maternelles avec différents thèmes d'animation : musique, jardinage, jeux d'eau...

Pour finir l'année en beauté le RAM organise sa fête de l'été autour d'ateliers de cirque et de jeux géants.

Certaines assistantes maternelles sont parties en formation SST et « parler bébé : la communication gestuelle associée à la parole ».

La police municipale vous informe

Vous avez un projet de construction sur votre propriété, quelles sont les règles à adopter :

- Contactez le service urbanisme de la commune afin de vérifier si votre projet est réalisable et si celui-ci est soumis à déclaration ou non.

- S'il est soumis à déclaration :

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

ATTENTION : Le non-respect de ces règles peut faire l'objet d'un constat d'infraction aux règles d'urbanisme



L'agenda



Rentrée scolaire

aiga Vous pouvez d'ores et déjà procéder au renouvellement des inscriptions en ouvrant les activités **Restauration et Péri-scolaire pour l'année 2021/2022** sur votre portail famille. N'oubliez pas d'actualiser vos informations personnelles. Si vous n'avez pas encore de compte, contactez rapidement le service inscriptions scolaires en mairie pour les modalités de fonctionnement. Les inscriptions pour les mercredis seront effectuées courant Juillet par le service Enfance Jeunesse. 04.74.54.51.17 / 06.89.98.84.66.



13 juillet **Feu d'artifice** au Stade de Varambon

Organisé par le Comité des Fêtes de 20h à 1h, bal de plein Air et restauration rapide.

Départ du feu à 23h

Entrée limitée à 1000 personnes



EFS.
Bien plus que
le **DON DE SANG.**



Mardi 10 août
Don du sang, de 15h à 19h,
salle polyvalente de l'Espace
Jean Fournet

Judi 26 août

Ciné été, séance à la tombée de la nuit vers 21h30, repli en salle de spectacle si mauvais temps. Proposé par la commission Loisirs et Culture.



Libre expression

Par la liste « Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône » M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.

Retrouvez-nous sur
facebook.

Vivre en Harmonie
à Saint Clair du Rhône



vivreenharmonie2020@gmail.com